



« CHALLENGE DU OUEN-TORO 2021 »

Règlement de l'épreuve

Article 1 – Description de l'épreuve

Le Comité Régional de Cyclisme organise le CHALLENGE DU OUEN-TORO 2021, qui est une épreuve comportant 2 manches qui se dérouleront au mois de mai. Chacune des manches se déroulera dans le Ouen-Toro, sur le même parcours.

Départ du 1^{er} parking et arrivée au sommet du Ouen Toro (Distance 1Km).

Epreuve ouverte aux licenciés FFC ou UCI, et non-licenciés (personne ne possédant pas de licence FFC).

Article 2 – Les manches

- Manche n°1 : **Dimanche 9 Mai 2020** à 8h30.
 - 1^{ère} montée chronométrée ; en individuel ; 1 départ toutes les minutes.
 - 2^{ème} montée chronométrée ; en individuel ; 1 départ toutes les minutes.
 - Classement au temps cumulé des 2 montées.
- Manche n°2 : **Dimanche 30 Mai 2020** à 8h30.
 - 1^{ère} montée chronométrée ; en individuel ; 1 départ toutes les minutes.
 - 2^{ème} montée chronométrée ; en individuel ; 1 départ toutes les minutes.
 - Classement au temps cumulé des 2 montées.

L'émargement des coureurs sera ouvert à partir de 8h. Pour les manches disputées en contre la montre, l'émargement peut être fait jusqu'au départ du coureur.

Rappel :

- L'échauffement sur le parcours est interdit dès le départ du 1^{er} coureur.
- Les coureurs ne devront pas circuler sur la partie gauche de la chaussée. Les coureurs ne respectant pas cette règle du code de la route seront éliminés.

Article 3 – Les catégories

Cette épreuve est ouverte aux catégories :

Minimes garçons	Cadets	Féminines
Minimes filles	Cadettes	Juniors
Séniors (19 à 39 ans)	Master 1 (40 à 49 ans)	Master 2 (50 à 59 ans)
Master 3 (+60 ans)		

Soit 10 catégories.

Article 4 – Classements et barème de points

Les classements se feront selon les catégories mentionnées à l'article 3. A l'issue de chaque manche, les 3 premiers de chaque catégorie seront appelés au protocole.

Classement Général :

Sur la base du classement de la manche, des points seront attribués aux coureurs. Le classement général sera fait en cumulant les points gagnés par le coureur sur les différentes manches. Un coureur n'a pas obligation de faire toutes les manches pour être classé au général.

Barème de points :

1 ^{er}	100 points	9 ^{ème}	50 points	17 ^{ème}	10 points
2 ^{ème}	90 points	10 ^{ème}	45 points	18 ^{ème}	5 points
3 ^{ème}	80 points	11 ^{ème}	40 points	19 ^{ème}	4 points
4 ^{ème}	75 points	12 ^{ème}	35 points	20 ^{ème}	3 points
5 ^{ème}	70 points	13 ^{ème}	30 points	21 ^{ème}	2 points
6 ^{ème}	65 points	14 ^{ème}	25 points	22 ^{ème}	1 point
7 ^{ème}	60 points	15 ^{ème}	20 points		
8 ^{ème}	55 points	16 ^{ème}	15 points		

En cas d'égalité de points entre concurrents, ce sera le meilleur des temps de montée réalisé par le coureur qui départagera les concurrents pour la place.

Article 5 – Récompenses

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers de chaque catégorie à l'issue du classement général. La cérémonie de remise des récompenses se fera après la dernière manche.

Article 6 – Prix d'inscription

Tarif inscription à une manche :

- **Licencié-e-s FFC** : 1.000 Francs pour les adultes, gratuit pour les minimes, cadets et juniors.
- Les Triathlètes sont acceptés sur l'épreuve, à la condition de présenter leur licence FFTRI, et devront régler la somme de 1.500 Francs.
- Les Non licenciés désireux de participer à cette épreuve, devront présenter un certificat médical + Pièce d'identité et devront régler la somme de 1.500 Francs.

Tarif inscription au Challenge complet (2 manches) :

- **Licencié-e-s FFC** : 1.500 Francs pour les adultes, gratuit pour les minimes, cadets et juniors.
- Les Triathlètes sont acceptés sur l'épreuve, à la condition de présenter leur licence FFTRI, et devront régler la somme de 2.500 Francs.
- Les Non licenciés désireux de participer à cette épreuve, devront présenter un certificat médical + Pièce d'identité et devront régler la somme de 2.500 Francs.

Article 7 – Procédure d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 16 Avril. Elles seront closes 48 heures avant le jour de l'épreuve.

Inscription sur INLIVE.

Les non-licenciés FFC devront présenter un certificat médical de moins de trois (3) mois avec la mention « non-contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition » ou de présenter une licence de triathlon de l'année en cours.

Article 8 – Autres points de règlement

L'épreuve est faite sous l'égide du Comité Régional de Nouvelle-Calédonie, entité de la Fédération Française de Cyclisme. La réglementation fédérale s'applique sur cette épreuve sauf point de règlement spécifique présent dans ce règlement particulier.

Article 9 – Contact COMITE REGIONAL

Secrétariat du Comité Régional de Cyclisme, sis au vélodrome de Magenta (Rue Herzog).

Horaires d'ouverture : 11h à 16h du lundi au jeudi.

Tel : 27.30.99 ; email : infos@crc.nc